Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20220704-D00390SI0-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

Aménagement du quartier de la Méditerranéenne à Agde

CONCERTATION PREALABLE

14 mars au 14 juin 2022

BILAN

SOMMAIRE :

Préambule ..... p. 3

I. Le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne ..... p. 11

II. L'organisation de la concertation ..... p. 14

III. Le bilan quantitatif de la concertation ..... p. 37

IV. Le bilan qualitatif de la concertation ..... p. 38

Préambule

Par délibération du 14 février 2022 modifiée par délibération du 21 mars 2022, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé un temps de concertation préalable avec le public sur le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne, du 14 février au 14 juin 2022. Ce temps de concertation intervient en cours de conception du projet, afin de présenter un projet d'aménagement qui se dessine.

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. La concertation préalable vise donc à associer les riverains et le public à la conception du projet dans un temps intermédiaire avant les choix définitifs d'aménagement qui seront faits sur le quartier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 14 FÉVRIER 2022

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 51
- Présents : 46
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :
Mardi 8 Février 2022

Affichage effectué le :
22 février 2022
Mise en ligne le :
22 février 2022

OBJET :

Réhabilitation de la friche industrielle de « La Méditerranéenne » à Agde - définition des objectifs et modalités et lancement de la concertation préalable

N° 003790

Question N°12 à l'O.J.
Rubrique dématérialisation :2.1. « Documents d'urbanisme »
Pièce(s) annexe(s) réglementaire(s) : description et modalités de concertation

L'an deux mille vingt-deux et le lundi quatorze février à dix-huit heures.
Le Conseil Communautaire d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN (salle des Fêtes),** sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE,**

Présents :
ADISSAN : M. Patrick LARIO représenté par Mme Véronique MOULIERES. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Eve ESCANDE, M. Sébastien FREY, Mme Véronique REY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Sylviane PEYRET, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Françoise MEMBRILLA, Mme Chantal GUILHOU, M. François PEREA, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Nadia CATANZANO. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Marie-Laure LLEDOS, M. André ALBERTOS. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN, Mme Virginie DORADO. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Françoise AVILEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Philippe AUDOUI. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD, Mme Jocelyne BALDY. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Aurélie MIALON, M. Jean-Marie BOUSQUET, Mme Danièle AZEMAR, M. René VERDEIL. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT-THIBERY** : M. Jean AUGE. **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE représentée par M. Michel GRIMA.

Absents Excusés :
AGDE : M. Ghislain TOURREAU. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **PÉZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER. **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Sandrine MAZARS, Mme Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :
AGDE : M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. André FIGUERAS donne pouvoir à M. Thierry NADAL. **BESSAN** : Mme Simone BUJALDON donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Olivier CABASSUT donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Armand RIVIERE.

- ✓ *VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-1 à L.103-6, R.103-1 à R.103-3 ;*
- ✓ *Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 122-1, L 122-1-1, L 181-1, L 121-15-1 et R 181 et suivants ;*
- ✓ *VU la note de présentation du projet de « La Méditerranéenne » ;*
- ✓ *VU la délibération du 15 février 2021 désignant comme attributaires de la concession d'aménagement de « La Méditerranéenne » à Agde le groupement de Société GGL-Groupe, GGL Aménagement et PROMEO.*

Monsieur le Vice-Président délégué à l'aménagement durable du territoire, le droit des sols et la planification rappelle que le quartier de « La Méditerranéenne », aujourd'hui friche industrielle désaffectée est un espace de 8,8 hectares situé au nord du centre-ville de la commune d'Agde. Le site est bordé par le Canal du Midi au Nord, le Canalet à l'Ouest et la ligne SCNF et la gare au Sud.

Dans un souci de redynamisation du centre-ville d'Agde, un vaste projet urbain est mis en œuvre, dont fait partie le quartier de « La Méditerranéenne », site inclus dans le périmètre du programme Action Cœur de Ville et de l'Opération de revitalisation du territoire (ORT).

delib. n° 003790 du Lundi 14 Février 2022

Le projet porte sur la réhabilitation de la friche industrielle de « La Méditerranéenne », en quartier de logements et d'activités. Une darse va également être creusée dans l'optique d'y accueillir des bateaux d'hébergement à vocation touristique. La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en est le maître d'ouvrage.

Une procédure de mise en concurrence de type concession a été menée. La concession du projet d'aménagement visant au renouvellement urbain du quartier de « La Méditerranéenne », a été attribuée au groupement GGL Aménagement – GGL Groupe / PROMEO, après une procédure de mise en concurrence.
La mise en œuvre de ce projet rend nécessaire l'engagement de plusieurs procédures, notamment :

- L'adaptation des règles du PLU de la commune d'Agde via une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU conduite sur le secteur Méditerranéenne/ port fluvial.
- La délivrance de permis d'aménager, pour permettre la réalisation du projet d'aménagement du secteur Méditerranéenne avec création d'une vasque et du projet de réhabilitation du port fluvial. La procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme et les permis d'aménager font l'objet d'une concertation préalable distincte, organisée par la commune d'Agde.
- La délivrance d'une autorisation IOTA et d'un arrêté de dérogation à la stricte protection des espèces protégées.
- La délivrance d'un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France, conformément aux articles R.423-23 et suivants et R.423-2 du Code de l'urbanisme du fait des sites patrimoniaux remarquables présents sur le terrain d'assiette du projet, et de la proximité d'un monument historique (l'écluse ronde).
- La délivrance d'un avis favorable de Voies Navigables de France pour la création et l'ouverture de la darse accueillant les bateaux habitables à vocation touristique.
- La conduite d'opérations d'archéologie préventive, conformément aux articles R.522-1 et suivants du Code du patrimoine,
- La conduite d'opérations de dépollution, conformément aux articles L.556-1 et suivants du Code de l'environnement.

Par ailleurs, les caractéristiques du projet et les procédures devant être conduites préalablement à sa mise en œuvre rendent nécessaire la délivrance d'une autorisation environnementale (voir en ce sens les articles L 122-1, L 122-1-1 et L 181-1 du code de l'environnement), et que soit en conséquence conduite la procédure unique décrite aux articles R181-1 et suivants du code de l'environnement.
Le projet est ainsi soumis à concertation préalable par application :

- D'une part des dispositions aux articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'urbanisme.
- D'autre part, par les dispositions de l'article L 121-15-1 du Code de l'environnement.

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre.
Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

L'article L 121-15-1 précité précise, in fine, que lorsque le projet est soumis à concertation obligatoire au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme et qu'il peut également être soumis en partie à concertation au titre de l'article L 121-15-1 le Conseil d'agglomération peut faire le choix de soumettre l'ensemble du projet à concertation au titre de l'article L 121-15-1. Cette concertation tient alors lieu de concertation au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de faire ce choix.

1. PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION :

La concertation a été préparée par une série de rencontres avec les différents acteurs concernés. Elle a pour objectif d'informer le public et d'échanger sur le projet de réhabilitation de l'ancienne friche industrielle du quartier de la Méditerranéenne et sa mise en œuvre à travers des grandes thématiques suivantes :

delib. n° 003790 du Lundi 14 Février 2022

a. ***La Méditerranéenne, intégrée dans un vaste projet urbain de revalorisation du centre-ancien d'Agde*** *:*

Le quartier de « La Méditerranéenne » est un quartier du centre-ancien d'Agde identifié en 2015 comme quartier prioritaire au titre de la politique de la ville. Le centre-ancien concentre des problématiques sociales, économiques et structurelles.

Ces difficultés stigmatisent le centre-ville ancien d'Agde, qui se paupérise et se dégrade.

Le projet de réhabilitation de la friche de « La Méditerranéenne » fait donc partie du vaste projet urbain du centre-ville de la commune.

Il vise à créer une nouvelle polarité liée à l'économie touristique et culturelle, en lien étroit avec d'autres projets connexes (port fluvial, villa Laurens, restauration immobilière, réfection des espaces publics, création d'une école de musique et d'une médiathèque en centre-ancien…), tout en développant une dynamique économique sur le quartier.

Compte tenu des caractéristiques géographiques et physiques du site (en effet, le terrain d'assiette du projet se situe dans un environnement riche, à proximité directe du Canalet, du Canal du Midi et de la zone Natura 2000 ZPS Est et Sud Est de Béziers, en pleine zone rouge du plan de prévention du risque inondation d'Agde), la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pour ambition de développer sur « La Méditerranéenne » un quartier novateur et exemplaire quant à la gestion du risque inondation (constructions sur pilotis, desservies par un jeu de passerelles et privilégiant les modes doux), permettant l'intégration du projet dans le paysage tout en préservant l'identité patrimoniale du site.

b. ***Un projet d'aménagement économique, touristique, culturel et d'habitat de la Méditerranéenne*** *:*

Les objectifs d'aménagement de « La Méditerranéenne » sont les suivants :

- **Développement du foncier de la friche industrielle, par la création de pôles touristiques, culturelles, économiques et d'habitat :** l'objectif est de proposer d'offrir une offre d'hébergement qualitative et singulière, une offre immobilière de bureaux et de locaux d'activités, cohérente avec les besoins du territoire, dans un souci de redynamisation effective du quartier. L'opération d'aménagement de la Méditerranéenne se veut emblématique pour le territoire, que ce soit dans sa forme urbaine, ses partis pris d'aménagement et les activités qu'elle ambitionne accueillir.
- **Optimisation et organisation de l'accès au quartier :** le quartier est à proximité immédiate de la gare SNCF d'Agde, futur Pôle d'Echange Multimodal (PEM) et bénéficie à ce titre d'une parfaite desserte à l'échelle régionale et nationale. L'aménagement du quartier se fera en liaison directe avec la gare, grâce à l'aménagement d'une passerelle ferroviaire dans le cadre du PEM. En entrée de ville nord, l'aménagement du quartier structura l'entrée de ville d'Agde, depuis la route de Bessan (RD13) en lien avec la sortie de l'autoroute A9 et les accès depuis l'autoroute A75. L'objectif est également de favoriser les déplacements doux, piétons et vélos, et de capter les véhicules qui n'ont pas besoin de pénétrer dans la ville.
- **Préservation d'une démarche environnementale de haute qualité :** l'enjeu est de créer un nouveau quartier en lieu et place d'un ancien site industriel pollué, tout en l'inscrivant dans un strict respect de l'environnement présent sur le site.
- **Intégration architecturale et paysagère du projet dans son environnement :** une vigilance accrue est mise en œuvre pour s'assurer d'un entier respect des caractéristiques environnementales prégnantes à l'ancienne friche industrielle, située sur un site pollué, inondable et patrimonialement très sensible du fait de sa localisation. L'objectif est bien de réhabiliter significativement un site dégradé à proximité immédiate du Canal du Midi, et de relier le Canal du Midi au centre-ville d'Agde par l'aménagement d'un quartier urbain qualitatif et animé.

Ainsi, le processus de transformation urbaine visé ne se limite pas à une simple reconversion des anciennes friches. En effet, il intègre le quartier existant pour l'engager dans une nouvelle dynamique urbaine et sociale.

c. ***Un objectif clair d'adéquation du projet d'aménagement aux besoins environnementaux et patrimoniaux*** *:*

En définitive, l'objectif sous-tendu est de concerter sur les enjeux environnementaux et patrimoniaux du projet, et de s'assurer de la parfaite adéquation du programme du projet aux attentes et besoins environnementaux, tout en permettant une meilleure attractivité et une revalorisation du centre-ville de la commune d'Agde.

Dans la mesure où le terrain d'assiette du projet se situe dans un environnement riche, à proximité directe du Canalet, du Canal du Midi, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et de la zone Natura 2000 ZPS Est et Sud Est de Béziers, il est incontestablement nécessaire de proposer un projet en adéquation parfaite avec les objectifs de préservation de l'environnement et du patrimoine.

Le projet propose, outre une création de biens immobiliers, une conservation de certains éléments du patrimoine qui seront valorisés :

- **La sauvegarde de l'hôtel Riquet**, un des éléments du patrimoine les plus remarquables aux abords du canal au niveau du port fluvial d'Agde. L'objectif est de requalifier l'hôtel et de récréer l'ancien jardin en s'appuyant sur la couverture végétale existante, tout en respectant les contraintes patrimoniales fortes.
- **Une conservation de la « grande halle »**, trace du passé industriel du site, qui deviendra un lieu de connexion entre le site de la Méditerranéenne et la gare SNCF. Elle accueillera des commerces de première nécessité et des restaurants.
- **La sauvegarde de la cheminée côté ouest**, vestige également de la friche industrielle.

Une collaboration étroite est à ce titre organisée avec les divers acteurs étatiques afin de permettre un strict respect des contraintes environnementales et patrimoniales.

La finalité de la présente concertation préalable vise, par la participation du public, à améliorer la qualité de la décision publique concernant le projet de réhabilitation qui s'inscrit dans un objectif clair de redynamisation du centre-ville en créant un vivier touristique et économique.

L'objectif étant d'obtenir après évaluation environnementale et enquête publique une autorisation environnementale unique validant le projet de requalification et d'aménagement du quartier « La Méditerranéenne ».

2. MODALITES DE LA CONCERTATION :

La concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

Un avis d'ouverture de la concertation préalable annoncera, avant l'ouverture de la concertation, les dates d'ouverture et de clôture de celle-ci :

- **Par voie de communication électronique** :
  - Sur le site internet de la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
  - Sur le site internet de la commune d'Agde.
- **Par affichage** :
  - Affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
  - Affichage en mairie d'Agde.
  - Affichage sur le site objet du projet d'aménagement.
- **Par publication dans la presse** :
  - Parution dans un journal diffusé dans le département, le Midi Libre.

La concertation se déroulera à partir du 07 mars pour une durée d'au moins trois mois. Pendant ces dates :

- **Une réunion publique sera organisée**, afin de présenter à la population le projet dans son ensemble, et se clôturera sur une séance de questions-réponses avec le public.
- **Un dossier accompagné d'un cahier permettant le recueil des observations du public sera mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée** (sis ZI le Causse, 22 avenue du 3ème Millénaire, 34 630 Saint-Thibéry, aux horaires d'ouverture).
- **Ce même dossier sera également consultable sur le site de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée** (https://www.agglo-heraultmediterranée.net). Le public pourra transmettre ses observations par voie dématérialisée.

Le dossier de concertation comportera à minima :

- La présente délibération.
- Un plan de situation.
- Un plan du périmètre.
- Une notice explicative précisant les objectifs du projet de réhabilitation et ses enjeux, agrémenté d'un plan.

delib. n° 003790 du Lundi 14 Février 2022

A la suite de cette concertation, le Conseil communautaire tirera le bilan de la concertation. Le bilan sera publié :

- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de la commune d'Agde,
- Dans le futur dossier d'enquête publique, conformément à l'article R.123-8 du Code de l'urbanisme.

Les documents essentiels du projet seront publiés sur le site de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (https://www.agglo-heraultmediterranée.net) durant la mise en œuvre du projet. Le public conservera la possibilité de transmettre ses observations par voie dématérialisée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué,
Vu l'avis du Bureau communautaire consultatif réuni en séance du 31 janvier 2022,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ DES VOTANTS

2 ABSTENTIONS : Thierry NADAL + procuration André FIGUERAS

1 CONTRE : Nadia CATANZANO

- **D'APPROUVER** les objectifs poursuivis par la concertation préalable à la mise en œuvre du projet de réhabilitation du quartier de « La Méditerranéenne » à Agde tels que ci-dessus définis ;

- **D'APPROUVER** les modalités de cette concertation préalable telles que décrites ci-avant ;

- **DIT** que la concertation organisée au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'environnement tiendra lieu de concertation au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme ;

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à engager la concertation préalable, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme ;

- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux communes-membres et aux services de l'Etat ;

- **DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture au contrôle de légalité et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la CAHM ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier à l'adresse suivante : 6 rue Pitot, 34 063 Montpellier CEDEX 2.

Fait et délibéré à* BESSAN *les jour, mois et an susdits

Le Président
Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#

5/5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 48
- Pouvoirs : 4

Date de convocation :
Mardi 15 Mars 2022

Affichage effectué le :
29 mars 2022
Mise en ligne le :
29 mars 2022

OBJET :

Modification de la délibération n°3790 du 14/02/2022 relative à la concertation préalable sur la réhabilitation de la friche industrielle de « La Méditerranéenne » à Agde

N° 003817

Question N° 10 à l'O.J.
Rubrique dématérialisation : 2.1. « Documents d'urbanisme »

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 21 mars à dix-huit heures.
Le Conseil Communautaire d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **POMEROLS** (salle polyvalente), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE,**

Présents :
AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Eve ESCANDE, M. Sébastien FREY, Mme Véronique REY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Sylviane PEYRET, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Chantal GUILHOU, M. François PEREA, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Nadia CATANZANO. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Marie-Laure LLEDOS, M. André ALBERTOS, Mme Simone BUJALDON. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Françoise AVILEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Philippe AUDOUI. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD, Mme Jocelyne BALDY. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Aurélie MIALON, M. Jean-Marie BOUSQUET, M. René VERDEIL. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : M. Philippe CALAS **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGE, Mme Joséphine GROLEAU. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE représentée par M. Michel GRIMA. **VIAS** : Mme Sandrine MAZARS, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Olivier CABASSUT.

Absents Excusés :
ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : M. Ghislain TOURREAU. **CAUX** : Mme Virginie DORADO. **PÉZENAS** : Mme Danièle AZEMAR, M. Alain VOGEL-SINGER. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :
AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à Mme Chantal GUILHOU, M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX. M. André FIGUERAS donne pouvoir à M. Thierry NADAL. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Armand RIVIERE.

RECU EN PREFECTURE
Le 23 mars 2022
VIA DOTELEC - FAST Actes
034-243400819-20220321-D003817N-DE

- ✓ *VU la délibération n°3790 du 14 Février 2022 du conseil communautaire de l'Agglomération Hérault Méditerranée ;*
- ✓ *VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-1 à L.103-6 et R.103-1 à R.103-3 ;*
- ✓ *VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.121-15-1 à L.121-21 ;*
- ✓ *CONSIDÉRANT l'avis de concertation préalable sur le projet d'aménagement de « La Méditerranéenne » à Agde diffusé à compter du 25 février 2022.*

Monsieur le Vice-Président délégué à l'aménagement durable du territoire, le droit des sols et la planification rappelle que lors de sa séance du 14 février 2002, le Conseil Communautaire a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable relative à la réhabilitation de la friche industrielle de « La Méditerranéenne » à Agde.

delib. n° 003817 du Lundi 21 Mars 2022

Pour des raisons techniques, la publication de l'avis de concertation n'a pu se faire qu'à compter du 25 février 2022. A ce titre et conformément à l'article L.121-16 du Code de l'Environnement qui prévoit notamment un délai d'affichage de l'avis au moins 15 jours avant le début de la concertation, il convient de décaler la période de concertation d'une semaine c'est-à-dire à compter du 14 mars 2022, et de limiter sa durée à trois mois maximum, à savoir jusqu'au 14 juin 2022 inclus. L'avis de concertation diffusé a été rectifié dans ce sens.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur les modifications susvisées de la délibération n°3790 du 14 février 2022 relative à la concertation préalable du projet de réhabilitation de la friche de « La Méditerranéenne » à Agde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** les modifications susvisées de la délibération n°3790 du 14 février 2022 portant sur la période de la concertation préalable du projet de réhabilitation de la friche de « La Méditerranéenne » à Agde, et la fixant du 14 mars au 14 juin 2022 inclus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout type administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux services de l'Etat.

Fait et délibéré à* POMÉROLS *les jour, mois et an susdits

Le Président
Gilles D'ETTORE

Signé électroniquement le 23/03/2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

2/2

I. LE PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MEDITERRANEENNE

Au cœur de ces différentes polarités, la friche de la Méditerranéenne constitue une « verrue » urbaine compte tenu de sa situation : en bordure du Canal du Midi situé au nord, en vis-à-vis de la gare SNCF située au sud et à l'ouest de la villa Laurens et de son parc. Le site est exceptionnel et doit être réinvesti pour exploiter le potentiel de développement des lieux et remédier à un état dégradé incompatible avec la dimension patrimoniale de son environnement. La création de ce nouveau quartier vise la création de logements, d'activités tertiaires autour de l'économie touristique et culturelle, des commerces et de nouveaux équipements bénéficiant directement au centre-ville et au quartier prioritaire politique de la ville. Sont envisagés à ce jour :

- Un pôle de formation : pour répondre notamment aux besoins de qualification de la population de la CAHM mais également de structuration de ses principales filières économiques, liées au tourisme, au patrimoine et à l'eau,

- Un pôle archéologie (Centre de conservation et d'études en archéologie) : pour permettre le retour de certains vestiges sur le territoire, faciliter l'accès aux collections et valoriser les recherches du territoire, particulièrement riches, tant auprès de la communauté scientifique qu'auprès du tout public,

- Un pôle touristique : pour valoriser les richesses du territoire auprès des usagers du Canal et assurer le relai avec les autres pôles d'intérêts de la CAHM ; l'eau, le vin et la gastronomie sont plus particulièrement des pistes à valoriser directement sur site. L'Hôtel Riquet, ancien relais de Poste situé le long du Canal, bel élément patrimonial qui reste à restaurer, est pressenti pour incarner ce premier accueil des visiteurs.

- Un pôle administratif : pour l'accueil du personnel gestionnaire des équipements susvisés et pour incarner une nouvelle centralité sur le territoire intercommunal, la CAHM prévoit d'y implanter son siège. - Un pôle patrimoine : en lien direct avec la villa Laurens et les métiers d'art développés sur le centre-ville, pour développer la création, la formation artistique et les métiers de l'artisanat, autour notamment de la restauration et des arts décoratifs.

- Un pôle d'activités tournées vers l'innovation et l'économie culturelle et touristique : de par sa situation et ses caractéristiques physiques, le quartier de la Méditerranéenne apparait opportun pour le développement de filières spécifiques liés à l'innovation, à la culture et au tourisme. Il devra être envisagé en lien avec les équipements susvisés, le pôle de formation et les filières économiques structurantes du territoire de la CAHM,

- Des espaces publics de grande qualité : compte tenu du site, de sa situation exceptionnelle à la croisée des eaux, le traitement des espaces et des lieux à pratiquer dans le quartier sera hautement qualitatif ; les modes doux seront privilégiés et la proximité à l'eau sera valorisée.

Les objectifs principaux poursuivis par le projet sont les suivants :

- Création d'une nouvelle polarité liée à l'économie touristique et culturelle, en lien étroit avec les autres opérations du projet urbain de revitalisation du centre-ville d'Agde (port fluvial, villa Laurens, restaurations immobilières du centre-ancien, …),

- Développement du foncier de la friche industrielle par la création de pôles touristiques, culturelles, économiques et d'habitat,

- Optimisation et organisation de l'accès au quartier,

- Préservation d'une démarche environnementale de haute qualité,

- Intégration architecturale et paysagère du projet dans son environnement.

- Conservation et valorisation de certains éléments du patrimoine : hôtel Riquet, la grande halle sud, la cheminée industrielle à l'ouest du quartier.

Après l'acquisition progressive du foncier situé dans le périmètre d'opération, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est engagée de 2020 à début 2022 dans la démolition des bâtiments désaffectés de la zone.

Seuls les bâtiments jugés patrimonialement intéressants sont maintenus, à savoir notamment l'Hôtel Riquet le long du Canal du Midi au nord et la grande halle industrielle le long des voies ferrées au sud.

Pour la poursuite du projet, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a choisi de confier la dépollution du site et l'aménagement du futur quartier à un opérateur économique extérieur, dans le cadre d'une concession d'aménagement. Pour l'attribution de cette concession d'aménagement, la collectivité a lancé une procédure de mise en concurrence à partir de fin 2019 et courant de l'année 2020.

Deux candidats ont déposé une offre : le groupement VIATERRA-PHENIX et le groupement GGL AMENAGEMENT-GGL GROUPE-PROMEO. Après demandes de compléments et négociations, la Communauté d'Agglomération, lors du Conseil communautaire du 15 Février 2021, a fait le choix de retenir l'offre du groupement GGL-PROMEO pour la qualité de son offre, tant économique, urbaine, qu'opérationnelle.

LE PROJET URBAIN DU CENTRE HISTORIQUE D'AGDE : UN PROJET EXCEPTIONNEL POUR UN SITE PRIVILEGIE

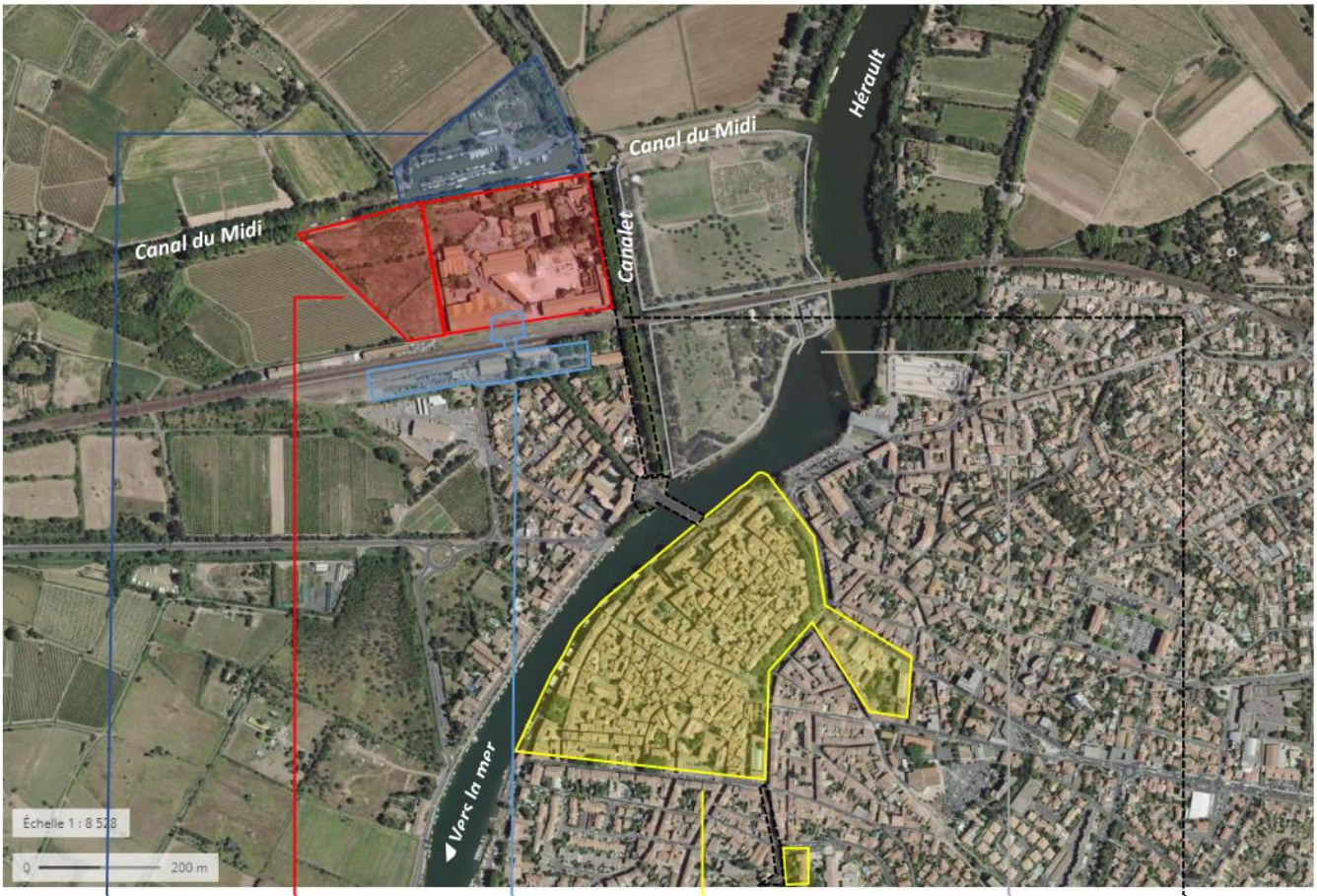

Création du port fluvial sur le Canal du Midi

Objectifs : créer un port premium ; marquer la dernière halte avant la sortie sur l'Etang de Thau et en faire une destination de qualité

Pilotes : CAHM-VNF

Echéances : études préalables – AVP en 2022 – PRO et début des travaux : 2023-2024

Restauration de la Villa Laurens et aménagement du parc

Objectifs : restaurer et valoriser ce monument historique remarquable et livraison d'un équipement culturel majeur

Pilote : CAHM – Ville d'Agde

Echéances : restauration de 2017 à 2022 / livraison de l'équipement culturel en 2023

Rénovation urbaine du quartier de la Méditerranéenne

Objectifs : supprimer une friche industrielle et créer une nouvelle polarité urbaine, de grande qualité, motrice dans la revitalisation du centre-ville d'Agde

Pilote : CAHM

Echéances : travaux de déconstruction – dépollution en 2020-2022 / Début des travaux d'aménagement : 2024

Revitalisation du cœur historique : contrat de ville et NPNRU

Objectifs : réhabiliter le centre-ancien, améliorer le contexte social et redonner une attractivité au centre-historique

Pilote : CAHM – ville d'Agde

Echéances : travaux de réaménagement des espaces publics dès 2019 ; restructuration d'ilots privés à partir de 2021

Suppression du passage à niveaux et réaménagement des abords du Canalet

Objectifs : supprimer un ouvrage dangereux, fluidifier la circulation, valoriser l'entrée de ville et faciliter les différents flux entre les différents pôles du quartier

Pilotes : SNCF – CD 34 - CAHM – Ville d'Agde

Echéances : travaux prévus de 2020 à 2023

Création d'un pôle d'échange multimodal sur la gare SNCF et passerelle N-S : une gare double face avec accès depuis la Méditerranéenne

Objectifs : reconfigurer la gare SNCF et son parvis pour la création d'un pôle central de transport, tous modes confondus et le relier directement au quartier de la Méditerranéenne tout en permettant l'accessibilité PMR aux quais

Pilote : CAHM

Echéances : études préalables en 2018-2021 / phase PRO et travaux en 2022-2026

II. L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

La concertation préalable sur le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne organisée du 14 mars au 14 juin 2022, s'est faite dans le cadre des obligations réglementaires inscrites aux articles :
- L.121-15 et suivants du code de l'Environnement
- R.121-19 et suivants du code de l'Environnement
- Arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a précisé les modalités de la concertation préalable par délibération du 14 février 2022 modifiée par délibération du 21 mars 2022. La concertation a été mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- **Un avis d'ouverture de la concertation préalable annoncera, avant l'ouverture de la concertation, les dates d'ouverture et de clôture de celle-ci :**

- Par voie de communication électronique notamment sur le site internet de la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et sur le site internet de la commune d'Agde.
- Par affichage et notamment affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et affichage en mairie d'Agde.
- Affichage sur le site objet du projet d'aménagement.
- Par publication dans la presse avec parution dans un journal diffusé dans le département, le Midi Libre.

- **Une réunion publique sera organisée, afin de présenter à la population le projet dans son ensemble, et se clôturera sur une séance de questions-réponses avec le public.**

- **Un dossier accompagné d'un cahier permettant le recueil des observations du public sera mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée** (sis ZI le Causse, 22 avenue du 3ème Millénaire, 34 630 Saint-Thibéry, aux horaires d'ouverture). **Il sera également consultable sur le site de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée** (https://www.agglo-heraultmediterranée.net). Le public pourra transmettre ses observations par voie dématérialisée. Le dossier de concertation comportera à minima la présente délibération, un plan de situation, un plan du périmètre et une notice explicative précisant les objectifs du projet de réhabilitation et ses enjeux, agrémenté d'un plan.

- **A la suite de cette concertation, le Conseil communautaire tirera le bilan de la concertation. Le bilan sera publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de la commune d'Agde et sera joint dans le futur dossier d'enquête publique** conformément à l'article R.123-8 du Code de l'urbanisme. Les documents essentiels du projet seront publiés sur le site de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

- **Durant la mise en œuvre du projet. Le public conservera la possibilité de transmettre ses observations par voie dématérialisée.**

2. 1 annonce de la concertation préalable 15 jours avant son ouverture

Article L121-16 code environnement Modifié par LOI n°2018-727 du 10 août 2018 - art. 57
« La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'une concertation préalable sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du plan ou programme ».

- ***Affichages A3 et A2 de d'avis de concertation préalable***

Article 1 de l'arrêté du 09/09/2021 : les affiches mentionnées au II de l'article R. 121-19 du code de l'environnement mesurent au moins 21 × 29,7 cm (format A4). Elles comportent le titre « avis de concertation préalable » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 121-19 du code de l'environnement.

- ***Affichage A3 conforme à l'arrêté du 09/09/2021 au siège de la CAHM***
  22 avenue du 3ème millénaire 34630 Saint Thibéry

- ***Affichage A3 conforme à l'arrêté du 09/09/2021 en mairie d'Agde et ses annexes***

L'AGGLO HERAULT MEDITERRANEE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

AMENAGEMENT DE LA MEDITERRANEENNE A AGDE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée porte le **projet de la réhabilitation de l'actuelle friche industrielle de la Méditerranéenne à Agde.**

Ce projet vise à créer en lieu et place de la friche industrielle de la Méditerranéenne, un quartier de logements et d'activités et à creuser une darse en lien avec le Canal du Midi devant accueillir des bateaux d'hébergement à vocation touristique.

Dans ce cadre une concertation du public est organisée. Cette concertation doit permettre de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. Après évaluation environnementale et enquête publique, une autorisation environnementale unique validera le projet de requalification et d'aménagement du quartier la Méditerranéenne.

Les objectifs principaux poursuivis par le projet précité sont les suivants :
Création d'une nouvelle polarité liée à l'économie touristique et culturelle, en lien étroit avec les autres opérations du projet urbain de revitalisation du centre-ville d'Agde (port fluvial, villa Laurens, restaurations immobilières du centre-ancien, ...),
Développement du foncier de la friche industrielle par la création de pôles touristiques, culturelles, économiques et d'habitat,
Optimisation et organisation de l'accès au quartier,
Préservation d'une démarche environnementale de haute qualité,
Intégration architecturale et paysagère du projet dans son environnement.
Conservation et valorisation de certains éléments du patrimoine : hôtel Riquet, la grande halle sud, la cheminée industrielle à l'ouest du quartier.

Par délibération en date du 14 Février 2022, le conseil d'agglomération a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable concernant la réalisation de ce projet, en application des articles L.103-2 et R.103-1 du code l'urbanisme les dispositions de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement.

Pour ce faire, est organisée à compter du **14 mars 2022 une concertation préalable avec le public sur le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne, ce pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 14 Juin 2022.**

Durant cette phase de concertation :
- Une réunion publique sera organisée, afin de présenter à la population le projet dans son ensemble, et se clôturera sur une séance de questions-réponses avec le public,
- Un dossier accompagné d'un cahier permettant le recueil des observations du public sera mis à disposition au siège de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (ZI le Causse, 22 avenue du 3ème Millénaire, 34 630 Saint Thibéry), aux horaires d'ouverture soit de 8h à 12h30 et 13h30 à 17h ainsi qu'en Mairie d'Agde (rue Alsace Lorraine, 34300 Agde) aux horaires d'ouverture soit de 8h à 12h30 et 13h30 à 17h30,
- Ce même dossier sera également consultable sur le site Internet de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (www.agglo-heraultmediterranee.net) et sur le site Internet de la commune d'Agde (www.ville-agde.fr). Le public pourra transmettre ses observations par voie dématérialisée à l'adresse concertationmed@agglohm.net .

Le dossier de concertation comportera a minima :
- La délibération de la CAHM approuvant les objectifs et modalités de la concertation,
- Un plan de situation et un plan du périmètre,
- Une notice explicative précisant les objectifs du projet de réhabilitation et ses enjeux, agrémentée d'un plan.
- Une note décrivant les incidences potentielles sur l'environnement.

Au terme de la période de concertation, un bilan sera tiré et rendu public depuis les sites internet de la CAHM et de la mairie d'Agde susvisés, ainsi que joint au dossier d'enquête publique qui sera organisée. Ce bilan sera soumis à l'approbation du conseil communautaire en vue d'une décision sur la poursuite et les éventuelles évolutions du projet.

Tout renseignement peut être demandé auprès de la Direction stratégies territoriales de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (04 99 47 48 22).

- ***Affichage à la Mairie d'Agde, Hôtel de ville, rue Alsace Lorraine 34 300 Agde***

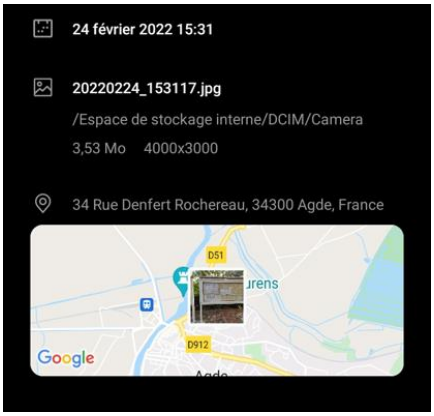

- ***Affichage mairie d'Agde annexe centre-ville, rue Louis Bages 34300 Agde***

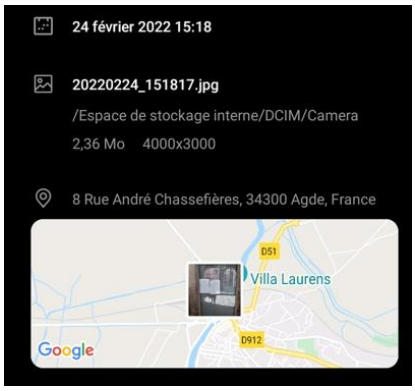

- ***Affichage mairie Agde annexe Grau d'Agde 2 Quai Antoine Fonquerne 34 300 Agde Affichage mairie •***

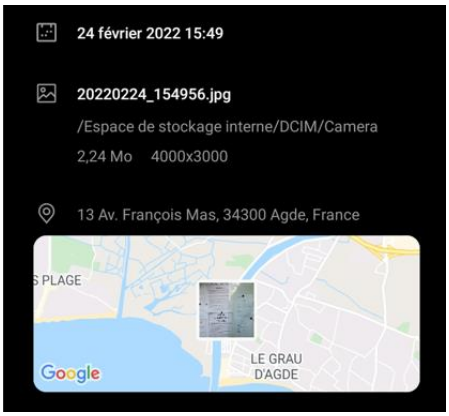

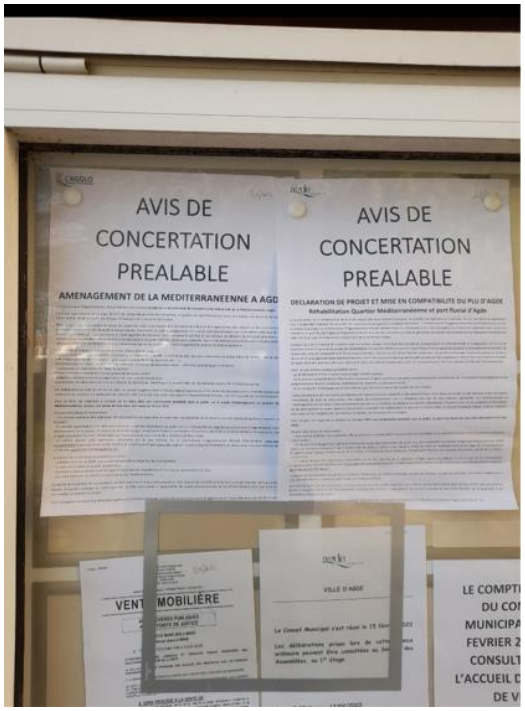

- ***Affichage en mairie annexe du Cap d'Agde, avenue des Sergents 34300 Agde***

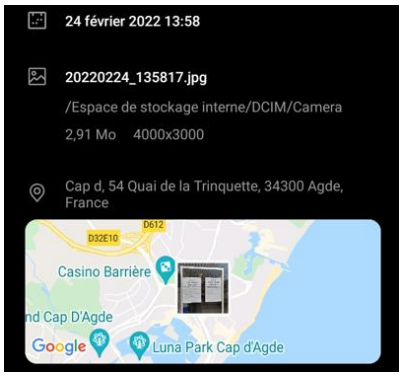

- ***Affichages des avis de concertation préalable format A2 sur site***

4 panneaux A2 sur fond jaune conformes à l'arrêté du 09/09/2021 affichés sur le site de la Méditerranéenne et ses abords pour annoncer l'avis d'ouverture de la concertation préalable relative au projet d'aménagement de la Méditerranéenne par la CAHM (situés aux 4 endroits repérés ci-dessous).

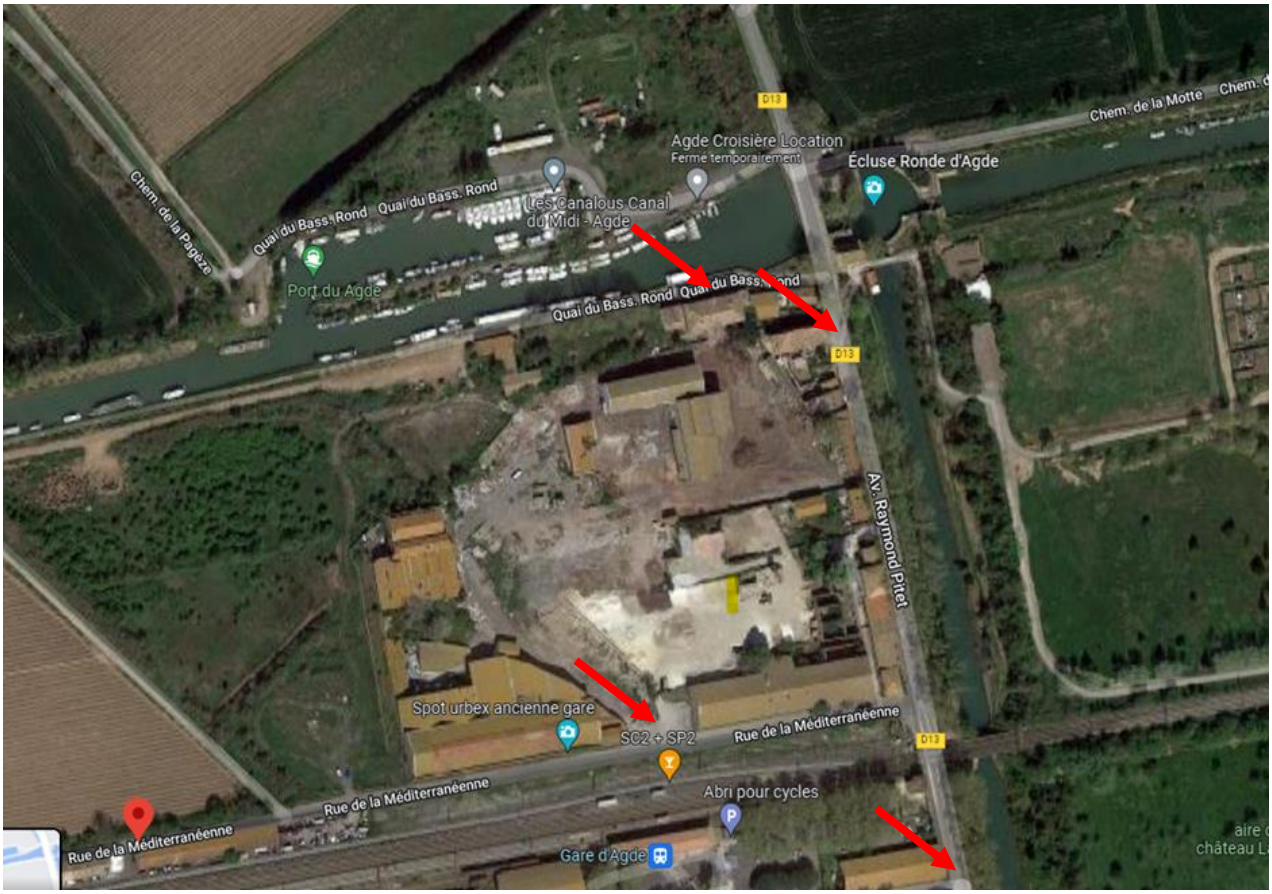

- 1 panneau affiché quai du bassin rond, sur l'Hôtel Riquet
- 1 panneau affiché face à voie ferrée, rue de la Méditerranéenne
- 2 panneaux affichés avenue Raymond Pitet

AVIS D'OUVERTURE
DE CONCERTATION PREALABLE
AVIS D'OUVERTURE
DE CONCERTATION PREALABLE

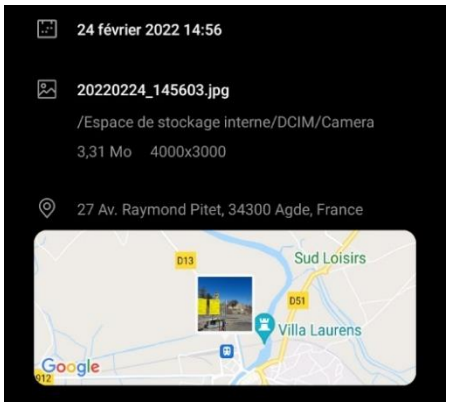
24 février 2022 14:56
20220224_145603.jpg
/Espace de stockage interne/DCIM/Camera
3,31 Mo 4000x3000
27 Av. Raymond Pitet, 34300 Agde, France
D13
Sud Loisirs
D51
Villa Laurens
Google

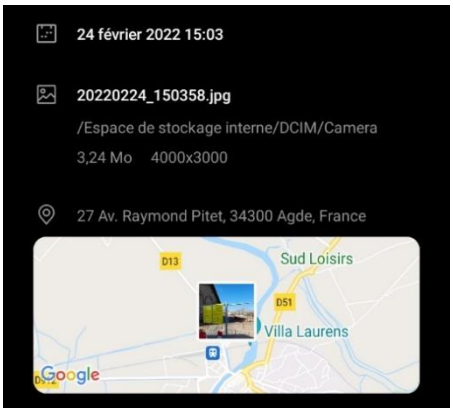
24 février 2022 15:03
20220224_150358.jpg
/Espace de stockage interne/DCIM/Camera
3,24 Mo 4000x3000
27 Av. Raymond Pitet, 34300 Agde, France
D13
Sud Loisirs
D51
Villa Laurens
Google

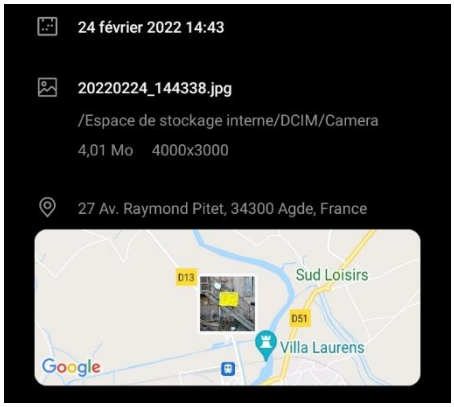
24 février 2022 14:43
20220224_144338.jpg
/Espace de stockage interne/DCIM/Camera
4,01 Mo 4000x3000
27 Av. Raymond Pitet, 34300 Agde, France
D13
Sud Loisirs
D51
Villa Laurens
Google

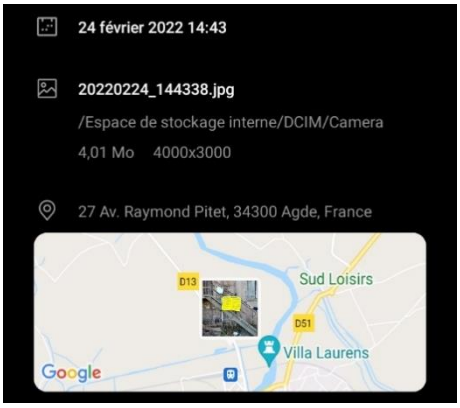
24 février 2022 14:43
20220224_144338.jpg
/Espace de stockage interne/DCIM/Camera
4,01 Mo 4000x3000
27 Av. Raymond Pitet, 34300 Agde, France
D13
Sud Loisirs
D51
Villa Laurens
Google

- ***Certificat d'affichage, attestation par la police rurale de la ville d'Agde :***

VILLE DE AGDE

POLICE RURALE
Route SETE
34300 AGDE
Tél: 04 67 94 62 20

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

N°2022-02-723 du 28/02/2022

(Article 429 et 537 du Code de Procédure Pénale)

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février à dix heures et quinze minutes
Nous soussigné(s), Garde champêtre chef principal BOFILL Joël et garde champêtre chef principal SAUVERVALD Violette,

Agent(s) chargés de certaines fonctions police judiciaire adjoint(s) dûment agréé(s) et assermenté(s),
revêtu(s) de notre uniforme et en résidence à AGDE

Vu les articles :
- D14-1, 21-3, 22 à 24 et 27 du Code de Procédure Pénale,

Vu les instructions reçues, rapportons les opérations suivantes :

A la demande du service Direction Aménagement Durable du Territoire CAHM, nous nous rendons sur plusieurs sites de la commune d'Agde afin de constater la mise en place de panneaux concernant l'avis d'ouverture de la concertation préalable relative au projet d'aménagement de la méditerranéenne par la CAHM.

Les panneaux en question se situent :

- Rue Raymond Pitet

- Quai du Bassin Rond

- Hôtel Riquet

CLÔTURE ET TRANSMISSIONS :

Rapport fait pour être transmis aux services concernés.

Fait et clos à AGDE
Le 28/02/2022

Les gardes champêtres

Vu et transmis le 28/02/2022, par le chef de service.

- ***<u>Pages Internet sur lesquelles les avis de concertation préalable ont été publiés à compter du 22/02/2022 :</u>***

▶ ***De la Ville d'Agde :***

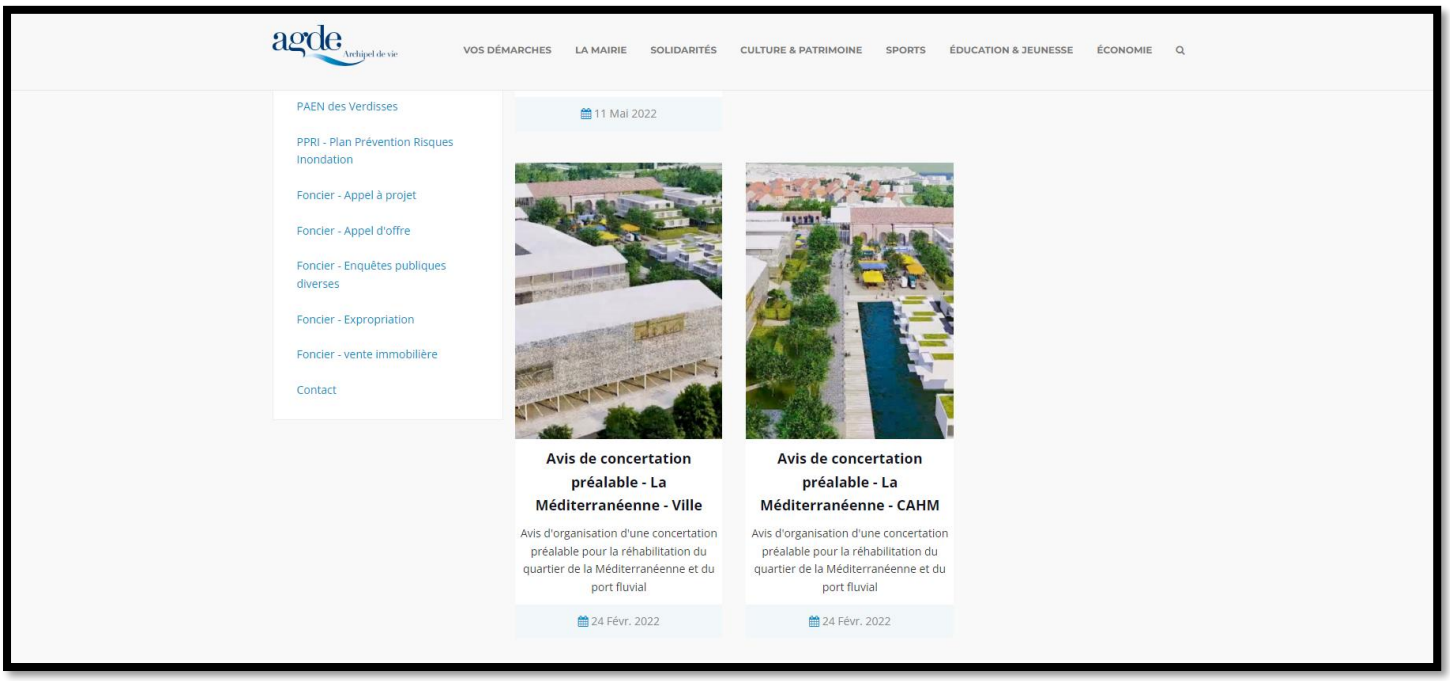

▶ ***De la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée :***

- ***<u>Attestations de parutions dans journaux locaux</u>***

▸ ***Attestation de parution dans le journal « L'Hérault juridique et économique » du lundi 24 Février 2022 :***

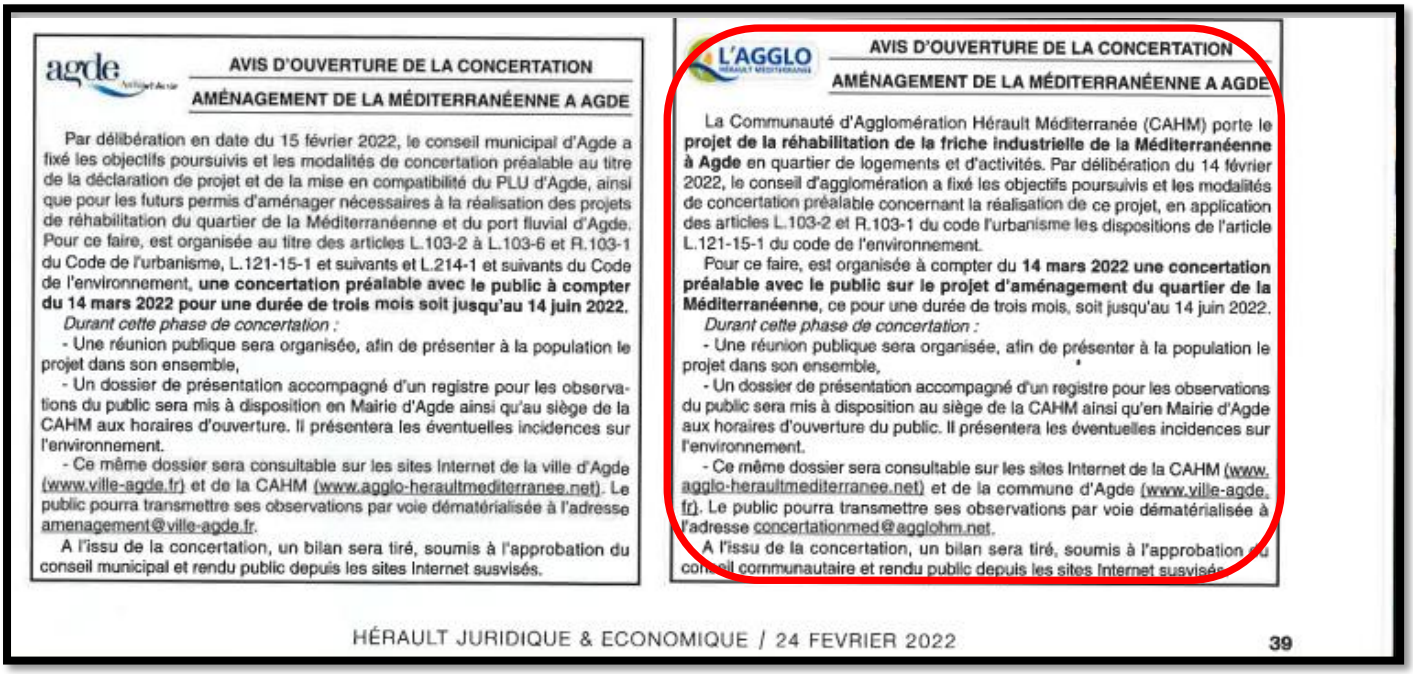

agde

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

AMÉNAGEMENT DE LA MÉDITERRANÉENNE A AGDE

Par délibération en date du 15 février 2022, le conseil municipal d'Agde a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable au titre de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du PLU d'Agde, ainsi que pour les futurs permis d'aménager nécessaires à la réalisation des projets de réhabilitation du quartier de la Méditerranéenne et du port fluvial d'Agde. Pour ce faire, est organisée au titre des articles L.103-2 à L.103-6 et R.103-1 du Code de l'urbanisme, L.121-15-1 et suivants et L.214-1 et suivants du Code de l'environnement, **une concertation préalable avec le public à compter du 14 mars 2022 pour une durée de trois mois soit jusqu'au 14 juin 2022.**

Durant cette phase de concertation :

- Une réunion publique sera organisée, afin de présenter à la population le projet dans son ensemble,
- Un dossier de présentation accompagné d'un registre pour les observations du public sera mis à disposition en Mairie d'Agde ainsi qu'au siège de la CAHM aux horaires d'ouverture. Il présentera les éventuelles incidences sur l'environnement.
- Ce même dossier sera consultable sur les sites Internet de la ville d'Agde (www.ville-agde.fr) et de la CAHM (www.agglo-heraultmediterranee.net). Le public pourra transmettre ses observations par voie dématérialisée à l'adresse amenagement@ville-agde.fr.

A l'issu de la concertation, un bilan sera tiré, soumis à l'approbation du conseil municipal et rendu public depuis les sites Internet susvisés.

L'AGGLO

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

AMÉNAGEMENT DE LA MÉDITERRANÉENNE A AGDE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) porte le **projet de la réhabilitation de la friche industrielle de la Méditerranéenne à Agde** en quartier de logements et d'activités. Par délibération du 14 février 2022, le conseil d'agglomération a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable concernant la réalisation de ce projet, en application des articles L.103-2 et R.103-1 du code l'urbanisme les dispositions de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement.

Pour ce faire, est organisée à compter du **14 mars 2022 une concertation préalable avec le public sur le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne**, ce pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 14 juin 2022.

Durant cette phase de concertation :

- Une réunion publique sera organisée, afin de présenter à la population le projet dans son ensemble,
- Un dossier de présentation accompagné d'un registre pour les observations du public sera mis à disposition au siège de la CAHM ainsi qu'en Mairie d'Agde aux horaires d'ouverture du public. Il présentera les éventuelles incidences sur l'environnement.
- Ce même dossier sera consultable sur les sites Internet de la CAHM (www.agglo-heraultmediterranee.net) et de la commune d'Agde (www.ville-agde.fr). Le public pourra transmettre ses observations par voie dématérialisée à l'adresse concertationmed@agglohm.net.

A l'issu de la concertation, un bilan sera tiré, soumis à l'approbation du conseil communautaire et rendu public depuis les sites Internet susvisés.

HÉRAULT JURIDIQUE & ECONOMIQUE / 24 FEVRIER 2022 39

▸ ***Attestation de parution dans le journal « Le Midi Libre » du lundi 24 Février 2022 :***

ANNONCES WWW.MIDILIBRE.ANNONCES.COM JEUDI 24 FÉVRIER 2022 - Midi Li

BONNES AFFAIRES

Loisirs

ANTIQUAIRE montpelliérain achète meubles anciens, tableaux, sculptures bronze, pendules, toutes montres anciennes, mécanique..

Me déplace

Tél. 04.67.12.18.34

COLLECTIONNEUR ACHETE GRANDS VINS

Bourgogne, Bordeaux, Champagne... mêmes très vieux Alcools anciens cognac, rhum, Chartreuse, whisky

06.74.16.07.78

Services

VIE DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEES GENERALES

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de révisionds périmètre délimité des abords (PDA) de la borne milliaire de la commune de SAINT-AUMES

CONCERTATION DÉBAT PUBLIC

L'AGGLO HERAULT MEDITERRANEE

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

Aménagement de la Méditerranéenne à Agde

agde Archipel de vie

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

Aménagement de la Méditerranéenne à Agde

AVIS D'OBSÈQUES

BOUJAN-SUR-LIBRON, BÉZIERS, EMBRES-CASTELMAURE.

Mme et M. Rose-Mary BONHOMME, sa fille et son gendre ; Mme et M. Catherine DENUC, sa fille et son gendre ; Sébastien, Céline, Laurent et Didier, ses petits-enfants ; Laure, Olivia, Luca, Julie et Grégory, ses arrière-petits-enfants ; parents et alliés ont la douleur de faire part du décès de

Madame Suzy SOULIÉ née VIDAL

survenu le 22 février 2022, à l'âge de 89 ans.

Les obsèques auront lieu le samedi 26 février, à 14 heures, en la salle des hommages au centre funéraire Le Pech Bleu de Béziers, suivies de l'inhumation au cimetière de Boujan-sur-Libron.

RESEAU FUNERAIRE PECH BLEU 8 AGENCES AU COEUR DE L HERAULT 04 67 31 80 05 PECHBLEU.COM

Les Obsèques célébrées ce jour dans l'Hérault

- BEZIERS : 10 h 30 : Monsieur Thierry BUSQUET, salle des hommages pech bleu. PFO tél. 04.67.31.80.05
- Clermont-Hérault : 15 h 00 : Marcel LEGENDRE, église. PF Vandenhoeck tél. 04.67.96.09.91
- Cournonterral : 10 h 30 : Monsieur Robert, Louis, Camille CHATARD, en l'église. ROC Eclerc tél 04.67.45.07.74
- Fabrègues : 15 h 00 : Madame Paulette COLL, en l'église. PF Tomas tél. 04.67.85.20.54
- Gigean : 15 h 00 : Monsieur Francis BERGONNIER, en l'église.
- Lattes : 14 h 15 : Madame Hélène ROSEAU, en l'église Sainte-Bernd. S.F Montpelier Méditerranée Metropole tél. 04.67.22.83.83
- Lavérune : 15 h 00 : Madame Yvonne LAURAS, Eglise. SARL ALVIDAS tel. 04.67.60.01.30

2.2. La concertation préalable du 14 mars au 14 juin 2022

- ***Dossier de concertation et registre d'observations mis à disposition du public aux accueils de la CAHM et de la Mairie d'Agde du 14 mars au 14 juin 2022***

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

COMMUNE D'AGDE

QUARTIER DE LA MEDITERRANEENNE

Dossier de concertation préalable mis à disposition du public

CONCERTATION PREALABLE

AU TITRE DES ARTICLES L.121-15-1 à L.121-21 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Mars 2022

- ***Dossier de concertation consultable sur les sites internet de la CAHM et de la Mairie d'Agde du 14 mars au 14 juin 2022***

Ce dossier était également consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à l'adresse suivante https://www.agglo-heraultmediterranee.net ou sur le site internet de la ville d'Agde à l'adresse suivante https://www.ville-agde.fr. Une adresse courriel spécifique a été mise à disposition et communiquée sur les supports précités afin de recueillir les observations du public sur le projet : concertationmed@agglohm.net.

- ***Registre dématérialisé d'observations pour le public***

Adresse courriel mise à disposition pour recevoir toutes observations du public :
concertation.mediterraneenne@agglohm.net

- ***Site internet Agglomération Hérault Méditerranée sur lesquel le dossier de concertation préalable est consultable***

Ville d'Agde

Par délibération en date du 15 Février 2022, le conseil municipal d'Agde a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable au titre de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du PLU d'Agde, ainsi que pour les futurs permis d'aménager nécessaires à la réalisation des projets de réhabilitation du quartier de la Méditerranéenne et du port fluvial d'Agde. Pour ce faire, est organisée au titre des articles L.103-2 à L.103-6 et R.103-1 du Code de l'urbanisme, L.121-15-1 et suivants et L.214-1 et suivants du Code de l'environnement, une concertation préalable avec le public à compter du 14 mars 2022 pour une durée de trois mois soit jusqu'au 14 Juin 2022.

Durant cette phase de concertation:

Une réunion publique sera organisée, afin de présenter à la population le projet dans son ensemble.
Un dossier de présentation accompagné d'un registre pour les observations du public sera mis à disposition en Mairie d'Agde ainsi qu'au siège de la CAHM aux horaires d'ouverture. Il présentera les éventuelles incidences sur l'environnement.
Ce même dossier sera consultable sur les sites Internet de la ville d'Agde (www.ville-agde.fr) et de la CAHM (www.agglo-heraultmediterranee.net). Le public pourra transmettre ses observations par voie dématérialisée à l'adresse amenagement@ville-agde.fr.
À l'issue de la concertation, un bilan sera tiré, soumis à l'approbation du conseil municipal et rendu public depuis les sites Internet susvisés.

Consultez les dossiers complets ci-dessous:

CAHM_Concertation MED_2022

VILLE_Concertation MED-PORT_2022

< Toutes les actualités

Suivez-nous sur Facebook

Mentions légales | Gérer mes données personnelles | Plan du site

- ***Rappel de la concertation dans le fil d'actualité du site internet de la CAHM et lien avec dossier de concertation***

- ***Site Internet de la Ville d'Agde :***

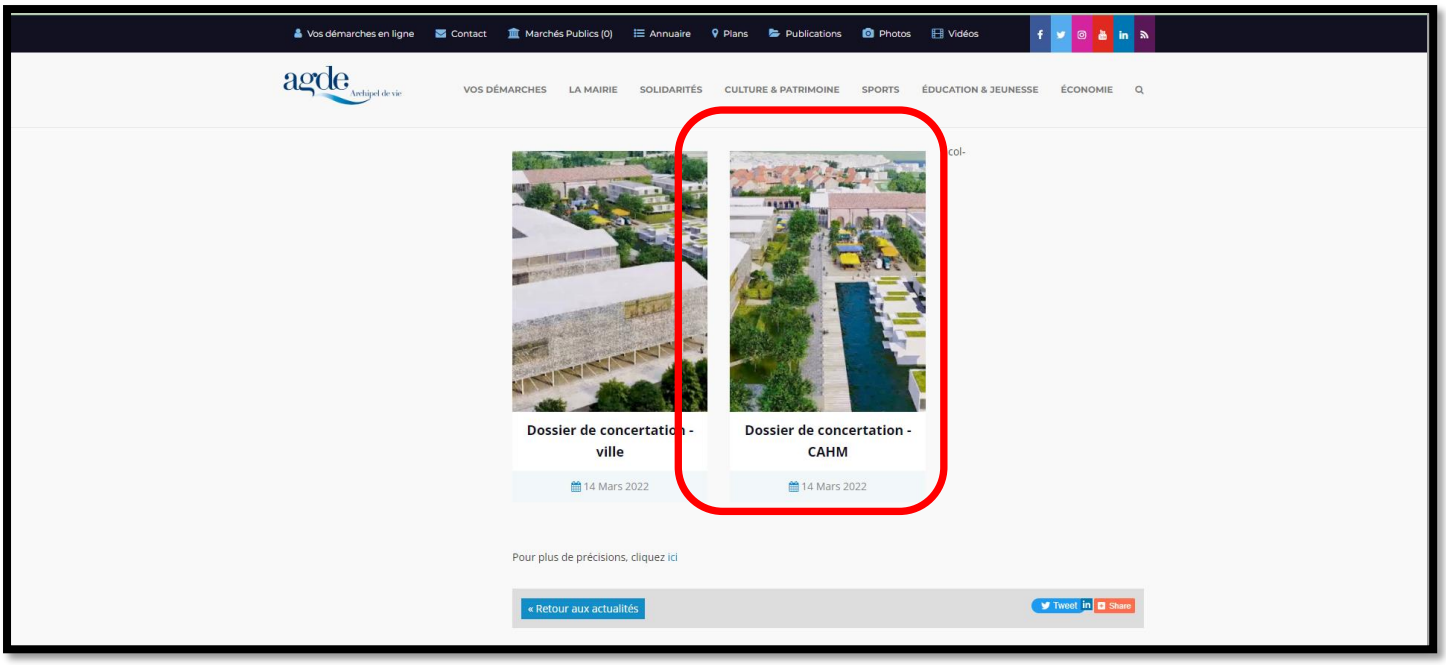

  - ***Annonce réunion publique 18 mai 2022 sur le projet de la Méditerranéenne***

- ***Communiqué de presse envoyé aux médias:***

agde Archipel de vie — L'AGGLO HERAULT MEDITERRANEE

ANNONCE REUNION PUBLIQUE CONCERTATION MEDITERRANEENNE – PORT FLUVIAL

CONCERTATION SUR LE PROJET DE LA MEDITERRANEENNE – PORT FLUVIAL EN AGDE

REUNION PUBLIQUE LE MARDI 17 MAI DE 17H30 A 19H30

AU MOULIN DES EVEQUES EN AGDE ,

Organisée dans le cadre des concertations préalables prévues du 14 mars au 14 juin 2022 par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Ville d'Agde, pour :

- L'aménagement du quartier de la Méditerranéenne en Agde,
- La déclaration de projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en vue des projets de la Méditerranéenne et du port fluvial d'Agde.

- ***<u>Communiqué de presse sur site internet ville d'Agde :</u>***

agde Archipel de vie — VOS DÉMARCHES — LA MAIRIE — SOLIDARITÉS — CULTURE & PATRIMOINE

PLU - Révision
PLU - Révision allégée
PLU - Modification simplifiée
PLU - Modification de droit commun
PLU - Mise en compatibilité
PLU - Mise à jour des annexes
SPR - Documents à jour
SPR - Modification
PAEN des Verdisses
PPRI - Plan Prévention Risques

Réunion publique

Une réunion publique est organisée, dans le cadre de la concertation relative au projet du quartier de la Méditerranéenne et du port fluvial, le mardi 17 mai 2022 de 17h30 à 19h30 au Moulin des Evêques en AGDE

11 Mai 2022

- ***Communiqué de presse sur site internet et page Facebook de la CAHM:***

https://de-de.facebook.com › agglohm › posts ▾

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée - Facebook

REUNION PUBLIQUE : Concertation sur le projet de la **Méditerranéenne** et le port Fluvial d'**Agde** le mardi 17 mai de 17h30 à 19h30 au moulin des évêques à **Agde**.

★★★★☆ Note : 3,9 · 31 votes

- ***Article Info-flash annonçant la réunion du 18 mai 2022***

09/05/2022

Information

REUNION PUBLIQUE : Concertation sur le projet de la Méditerranéenne et le port Fluvial d'Agde le mardi 17 mai de 17h30 à 19h30 au moulin des évêques à Agde

Cette réunion publique est organisée dans le cadre des concertations préalables organisées du 14 mars au 14 juin 2022 par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Ville d'Agde, pour :

- L'aménagement du quartier de la Méditerranéenne d'Agde,
- La déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU en vue des projets de la Méditerranéenne et du port fluvial d'Agde.

PLUS D'INFOS

https://www.agglo-heraultmediterranee.net/wwp-actu/concertation-projet-de-la-mediterraneenne-agde/

Plus d'informations

AJOUTER UN COMMENTAIRE

- ***Article Hérault tribule annonçant la réunion du 18 mai 2022***

HÉRAULT TRIBUNE

Lire le journal

« Celui qui rencontre le plus de succès dans la vie est celui qui est le plus informé. » B. D

CHEZ VOUS | VOTRE TRIBUNE | FAITS DIVERS | CULTURE & LOISIRS | SOCIÉTÉ | IMMOBILIER | ENVIRONNEMENT

Agde | Agde / Le Cap d'Agde | Agde / Le Grau d'Agde | Bessan | CA Hérault Méditerranée | CA Sète Agglopôle Méditr
CC Vallée de l'Hérault | Clermont-l'Hérault | Frontignan | Le Crès | Lunel | Marseillan | Montblanc | Montpe
Portiragnes | Saint-Thibéry | Sète | Vendargues

Accueil > Collectivités > Agde : réunion publique sur le projet de la Méditerranéenne et du port fluvial le 17 mai

Agde : réunion publique sur le projet de la Méditerranéenne et du port fluvial le 17 mai

1476 La rédaction (SF) Publié le 15 mai 2022 à 17:30

Partagez l'article

> Cette réunion publique sur le projet de la Méditerranéenne et du port fluvial se déroulera le mardi 17 mai, de 17h30 à 19h30 au moulin des Evêques à Agde.

Depuis le 14 mars 2022 une concertation préalable avec le public sur le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne est organisé pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 14 Juin 2022.

L'objectif de la concertation

- L'aménagement du quartier de la Méditerranéenne d'Agde,
- La déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU en vue des projets de la Méditerranéenne et du port fluvial d'Agde.

Pour donner son avis

La concertation doit présenter à la population le projet dans son ensemble. Un dossier de présentation accompagné d'un registre pour les observations du public sera mis à disposition au siège de la CAHM ainsi qu'en mairie d'Agde aux horaires d'ouverture du public. Il présentera les éventuelles incidences sur l'environnement.

Le dossier de concertation est disponible sur les sites Internet de la ville d'Agde et de l'Agglo Hérault Méditerranée : https://www.agglo-heraultmediterranee.net/wwp-actu/concertation-projet-de-la-mediterraneenne-agde/

- ***La réunion publique du 18 mai 2022 17h30 Moulin des Evêques Agde***

Un PowerPoint de 27 pages présentant le contexte, le projet d'aménagement Méditerranéenne et d'extension du port fluvial ainsi que le calendrier prévisionnel fut le support des discussions. Les contraintes ainsi que les résultats non-définitifs des études environnementales en cous furent expliqués au public.
Le parti-pris architectural fut expliqué grâce à un petite vidéo animée présentant le projet.

- ***Article Midi-Libre compte-rendu réunion du 18 mai 2022 (version papier et parution sur site internet)***

Midi Libre - JEUDI 19 MAI 2022

AGDE

Les acteurs de la Méditerranéenne réunis en présentation publique

URBANISME

Les grandes lignes du projet ont été abordées mercredi, au Moulin des évêques.

Olivier Raynaud
oraynaud@midilibre.com

L'architecte Philippe Bonon devant une évocation de ce que sera le futur quartier à l'horizon 2026. M DESNO

Dans le cadre de la concertation publique sur le dossier de la Méditerranéenne, du nom de la friche industrielle située de l'autre côté de la voie ferrée, sur la route de Bessan, une réunion était organisée, mardi soir, au Moulin des évêques, devant une maigre assistance.

Le courrier de Castex qui autorise l'habitat flottant

Là où le chantier de suppression du passage à niveau semble intéresser les Agathois au plus haut point - la circulation des trains sera d'ailleurs coupée la semaine prochaine, du **25 au 29 mai**, pour installer l'ouvrage sous les rails –, celui de la Méditerranéenne suscite un peu de curiosité, guère plus. Ce qui, notez bien, est injuste, tant les enjeux sont nombreux et cruciaux. *« En parallèle, les travaux du port fluvial sur le canal du Midi seront engagés, le pôle multimodal de la gare SNCF aménagé, avec notamment la passerelle piétonne sur les voies qui débouchera dans les futures halles, sans oublier l'ouverture au public du château Laurens, en juin 2023 »*, a rappelé Flore Pasquet, technicienne de l'Agglo. L'Agglo Hérault-Méditerranée qui avait justement racheté la quasi-totalité des anciens bâtiments avant de les raser et de vendre le tout aux deux aménageurs chargés du programme, les groupes GGL et Promeo.

Sur ce secteur contraint à plus d'un titre - classement du canal du Midi à l'Unesco, voie ferrée toute proche, pollution éparse sur le terrain, classement du site en zone rouge du PPRI, présence de plusieurs espèces protégées de chauves-souris -, *« la réussite de ce quartier est un enjeu phénoménal »*, a martelé le maire, Gilles D'Ettore, qui a reçu en début de semaine l'un des derniers courriers signés de la main de l'ancien Premier ministre Jean Castex, qui autorise la mise en place de plusieurs unités d'habitat flottant dans le futur bassin de la Méditerranéenne, justement.

Outre cet habitat novateur et quelques appartements classiques (très peu, car ils viennent remplacer numériquement les habitations détruites, selon le souhait de l'État, NDLR), nous trouverons le futur siège de l'Agglo, des halles *« à l'espagnole »* comme l'a souligné l'architecte Philippe Bonon, qui seront le poumon du projet, des bureaux, un centre de conservation archéologique, où seront regroupées des collections actuellement en réserve, un bâtiment dédié à la formation professionnelle et universitaire, sans oublier un parking silo, qui fera de la Méditerranéenne *« un quartier entièrement piéton »*. Qui devrait être livré à l'horizon 2026… si tout va bien.

- ***Articles de presse parus lors de la concertation***

Avis de concertation site internet Hérault tribune à partir 24 mars 2022 :

Lire le journal

HÉRAULT TRIBUNE

« Celui qui rencontre le plus de succès dans la vie est celui qui est le plus informé. » B. Disraeli

Hérault 33° 15° METEORED +info

CHEZ VOUS | VOTRE TRIBUNE | FAITS DIVERS | CULTURE & LOISIRS | SOCIÉTÉ | IMMOBILIER | ENVIRONNEMENT | POLITIQUE | ECONOMIE | DROIT | SPORTS

Agde | Agde / Le Cap d'Agde | Agde / Le Grau d'Agde | Bessan | CA Hérault Méditerranée | CA Sète Agglopôle Méditerranée | Castelnau-le-Lez | CC du Clermontais | CC Vallée de l'Hérault | Clermont-l'Hérault | Frontignan | Le Crès | Lunel | Marseillan | Montblanc | Montpellier | Nézignan-l'Évêque | Pérols | Pézenas | Portiragnes | Saint-Thibéry | Sète | Vendargues

Accueil > Collectivités > Agde : lancement de la concertation sur l'aménagement de la Méditerranéenne

Agde : lancement de la concertation sur l'aménagement de la Méditerranéenne

3980 La rédaction d'Hérault-tribune (EG) Publié le 24 mars 2022 à 17:00

Partagez l'article

> Depuis le 14 mars 2022 une concertation préalable avec le public sur le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne est organisé, et ce, pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 14 Juin 2022.

JEUX CONCOURS

Annonces légales

HÉRAULT TRIBUNE + HÉRAULT JURIDIQUE & ÉCONOMIQUE

Vos annonces légales publiées en moi de 10 mn sur toute la France

AVOCAT, EXPERT-COMPTABLE, NOTAIRE

Ces panneaux solaires sont financés par la région…
Aides panneaux solaires | Sponsorisé
Lire l'histoire suivante >

L.121-15-1 du code de l'environnement. Pour ce faire, **est organisée à compter du 14 mars 2022 une concertation préalable avec le public sur le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne, ce pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 14 Juin 2022.**

Les objectifs de la concertation

Cette concertation permettra :

- Au public d'accéder aux informations relatives au projet ;
- D'initier la réflexion, de formuler des observations et des propositions afin de faire progresser et d'enrichir le projet.

Découvrez tous les détails en cliquant ici : https://cutt.ly/mA5H7gC

(Source : Agglomération Hérault Méditerranée)

14:30 - 10 juin 2022
Législatives, 8e circonscription : l'avis des candidats sur la ligne nouvelle Montpellier - Perpignan (LGV)

14:00 - 10 juin 2022
Agde : Véra mundi, exposition d'oeuvres d'Emmanuelle Etienne

Dernière vidéo

REPORTAGE

Le Grau d'Agde : PEGASE, un procédé

Avis de concertation article paru dans Midi-Libre le 16 février 2022 :

PATRIMOINE

Des visites ce dimanche

À l'occasion de la Journée internationale des guides touristiques, un circuit découverte du cœur de ville est proposé **dimanche 20 février**, à 10 h et 14 h 30. Contacter Francine Mura au 06 03 06 34 60 (gratuit ; durée 2 h).

SOLIDARITÉ

Bourse aux vêtements à la salle des Fêtes

La bourse aux vêtements printemps-été (layette, enfants, puériculture, de 0 à 12 ans), organisée par l'association Badj, aura lieu à la salle des Fêtes, rue Brescou, du **lundi 7** au **vendredi 11 mars**.

LA POSTE

POLITIQUE

Le sénateur Bilhac sur le dossier de la Poste

Le sénateur de l'Hérault, Christian Bilhac a alerté, cette semaine, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée des Finances et de la Relance, sur la fermeture des bureaux de poste, notamment au Cap-d'Agde.

Le dossier de la Méditerranéenne entre dans le temps de la concertation

URBANISME

Le conseil d'agglomération qui s'est tenu, lundi soir à Bessan, a précisé les différentes étapes de ce dossier au long cours, qui va permettre de réhabiliter la friche industrielle.

Olivier Raynaud
oraynaud@midilibre.com

Depuis que les travaux de suppression du passage à niveau de la route de Bessan sont engagés et qu'il n'est plus possible d'emprunter cet itinéraire, on en oublierait presque que cette entrée nord de la ville d'Agde concentre en parallèle deux autres chantiers d'envergure : la restauration du château Laurens, avec une ouverture du site finalement repoussée en 2023 et la réhabilitation de la friche industrielle de la Méditerranéenne. Ce dernier dossier était à l'ordre du jour du conseil d'agglomération de lundi, à Bessan. Sans qu'il y ait vraiment d'annonces nouvelles sur le sujet, on en sait désormais un peu plus sur les grandes lignes du projet et sa mise en œuvre.

1 Une concertation dès le 7 mars

La concertation publique sur le projet de la Méditerranéenne débutera le 7 mars prochain, pour une durée d'au moins trois mois. Elle va non seulement permettre d'informer le public, mais aussi de recueillir ses remarques, doléances et suggestions. Par voie digitale (sur le site internet de l'Agglo et de la Ville d'Agde), d'affichage et dans la presse, il sera ainsi possible de se renseigner. Une réunion publique sera également organisée, *« afin de présenter à la population le projet dans son ensemble »* et des cahiers d'observations seront mis à disposition au siège de la CAHM, à Saint-Thibéry, ainsi que sur le site internet de l'Agglo.

2 Les grandes lignes du projet

On le sait, c'est le groupement d'aménagement GGL – Promeo qui s'est vu confier le projet d'aménagement de la Méditerranéenne en quartier de logements et d'activités. Compte tenu des caractéristiques du site, situé en zone inondable, les promoteurs vont devoir se montrer novateurs et faire preuve d'audace. Des constructions sur pilotis, desservies par un ensemble de passerelles, sont, par exemple, privilégiées à ce jour. Une darse va également être creusée, dans l'optique d'y accueillir des bateaux d'hébergement à vocation touristique, projet dont l'Agglo Hérault-Méditerranée sera le maître d'œuvre.

L'hôtel Riquet (au second plan) va être sauvegardé dans le cadre de la réhabilitation du quartier. MIDI LIBRE

3 Un patrimoine à conserver

Si des biens immobiliers vont être créés, certains éléments du patrimoine vont être conservés *« et valorisés »*, est-il précisé dans la délibération. Ainsi, est-il prévu de sauvegarder la cheminée située sur le côté Est de la friche, ainsi que la grande halle. Plus symbolique aux yeux des Agathois, l'hôtel Riquet, qui est aujourd'hui régulièrement squatté et très détérioré, va également faire l'objet de mesures de conservation. Situé devant le port fluvial, sur le canal du Midi, il sera l'une des vitrines du futur quartier, d'ici quelques années.

Jean Augé élu vice-président de l'Agglo

CHANGEMENT C'est l'un des effets de la défaite de l'ancien maire de Pinet, Gérard Barrau, aux élections municipales de mai dernier, suite à l'annulation du scrutin de mars 2020. Ce dernier avait en effet été nommé 10e vice-président de l'Agglo Hérault-Méditerranée en juillet 2020, en charge notamment de la propreté. Depuis lundi, c'est le maire de Saint-Thibéry, Jean Augé, qui le remplace dans cet exercice.

21 M€ vont être investis

FINANCES Présentée par Stéphane Pépin-Bonet, maire de Bessan, l'approbation du rapport d'orientation budgétaire (ancien DOB) a mis en relief les grandes lignes du futur exercice budgétaire de l'Agglo. Au total, près de 21 M€ seront investis cette année par la collectivité. Avec notamment un effort conséquent en direction de la nouvelle piscine communautaire de Pézenas.

PRATIQUE

MIDI LIBRE
Rédaction :
6, rue du Grand-Large,
04 67 31 86 00 ;
04 67 94 09 51 (fax) ;
e-mail :
redac.agde@midilibre.com
Abonnement, portage

À VOTRE SERVICE

Mairie d'Agde :
04 67 94 60 00.
Service urbanisme de la mairie :
04 67 94 64 80.
Agglo Hérault-Méditerranée :

L'ACTU EN IMAGE

III. BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION PREALABLE :

Les avis et articles dans le Midi-Libre et l'Hérault Tribune, largement diffusés sur le territoire, auront permis de diffuser l'information de la concertation préalable.

Durant tout le temps de concertation, le public a formulé une observation sur les registres publics consultables en mairie d'Agde et aucune sur le registre tenu au siège de la CAHM.

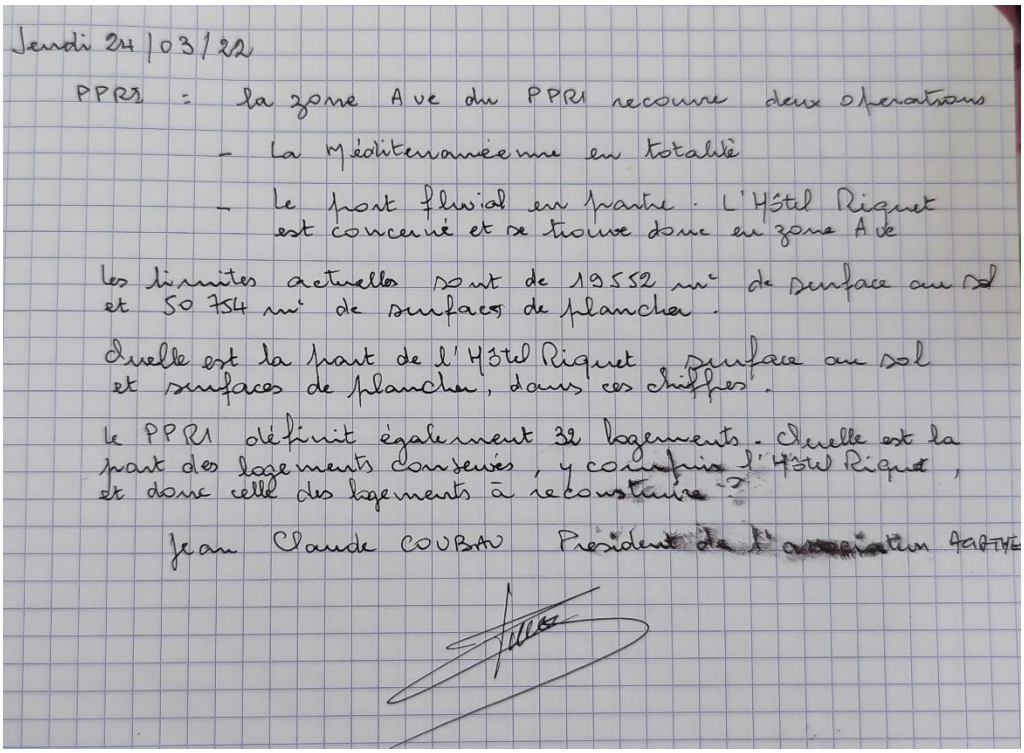
Jeudi 24/03/22

PPRI : la zone A ve du PPRI recouvre deux operations

- La Méditerranéenne en totalité
- Le port fluvial en partie. L'Hôtel Riquet est concerné et se trouve donc en zone A ve

les limites actuelles sont de 19552 m² de surface au sol et 50 754 m² de surfaces de plancher.

Quelle est la part de l'Hôtel Riquet surface au sol et surfaces de plancher, dans ces chiffres.

le PPRI définit également 32 logements. Quelle est la part des logements conservés, y compris l'Hôtel Riquet, et donc celle des logements à reconstruire ?

Jean Claude COUBAN Président de l'association ACTIVE

Réponse à la question posée sur le registre :
Les surfaces de plancher développée dans le cadre de la réhabilitation de l'Hôtel Riquet seront précisées dans le cadre de l'élaboration à poursuivre du projet. Il est bien confirmé que cette réhabilitation, totale, sera prise en compte dans le cadre de la concession d'aménagement et inclue dans les surfaces autorisées par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur le secteur. Il en est de même sur la part des logements à conserver : si certains logements existants sont préservés dans le périmètre, ils viendront en déduction des 32 logements permis au PPRI.

Une vingtaine de personnes était présente lors de la réunion publique qui a permis de présenter le projet. Aucun retour négatif sur le projet n'a été constaté.

La participation du public sur cette concertation peut être considérée comme faible.

IV. BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION PREALABLE :

La concertation préalable a été organisée alors que la connaissance sur les enjeux et impacts environnementaux et paysagers pouvait être envisagés (études en cours avec premiers résultats et plan masse du projet suffisamment avancés pour que le public puisse mesurer le projet et ses impacts).

L'information du public sur le projet a été permise par le dossier technique mis à disposition en mairie d'Agde, au siège de la CAHM et sur les sites Internet de la mairie d'Agde et de la CAHM, ainsi que par la présentation faîte du projet lors de la réunion publique du 18 Mai 2022.

Lors de la réunion publique, Gilles d'ETTORE, Président de la CAHM et Maire d'Agde a présenté le projet et son contexte. Les services de la CAHM ont notamment rappelé les enjeux environnementaux et présenté les études et travaux en cours de dépollution et de protection des chiroptères. Concernant les enjeux paysagers, les études et travaux en cours portés en parallèle par la CAHM sur le canal du Midi et le château Laurens s'inscrivent dans une démarche commune et ont été rappelés au public.

L'architecte du projet, Philippe BONON du Cabinet A+ Architecture, a expliqué les partis pris d'aménagement du futur quartier. Son propos s'est notamment appuyé sur un petit film 3D permettant de visualiser sommairement le futur quartier au stade esquisse (volumes bâtis et implantations au sol).

Des questions sur le projet d'aménagement, le devenir de l'hôtel Riquet et le parti-pris architectural furent posées. Les éléments de réponse ont été apportés en réunion. Le PowerPoint ainsi que la vidéo de présentation du projet furent le support aux réponses données.

Les retours du public dans le cadre de cette concertation peuvent être considérés comme bons car non négatifs par rapport au projet et à ses ambitions.